

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Bernard BOUYSSIERE (pouvoir à M. FABRE), Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC (pouvoir à Mme IGLESIAS), Christopher BALDWIN, Geneviève LEGRAND (pouvoir à M. MAGES), Sandrine CROS (pouvoir à M. SEMPER).

Convocation du 06 mai 2017.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire rappelle qu'il faut établir la tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017. Un exemplaire du tableau sera adressé à chaque conseiller.

Ordre du jour :

I-Vote des comptes rendus des séances du 23 février et 27 février 2017 :

M. BOUYSSIERE, par courrier électronique, a sollicité l'ajout de la phrase suivante à la fin du paragraphe III de la séance du 23 février : « M. BOUYSSIERE a demandé ce qu'il était prévu pour la façade et les volets du futur Office de Tourisme qui sont actuellement en très mauvais état, notamment les volets qui ne sont pas fixés et qui battent quand il fait vent. Mme le Maire répond que rien n'est prévu pour la façade. Une discussion s'en suit. De l'avis unanime, il faut prévoir de remettre à niveau les volets et la façade. Une étude va être faite. » L'Assemblée accepte l'ajout de ce paragraphe.

Mme ROUMIGUIERES signale que le boulanger n'a pas l'intention de vendre ni d'arrêter son activité.

Les comptes rendus des séances précédentes sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

II-Vote des taux des 4 taxes directes locales :

La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) n'apparaît plus car elle a été reprise par la Communauté des Communes qui va l'augmenter. Une partie nous sera reversée sur ce que nous avons voté l'année dernière.

Même si la Communauté perçoit plus de CFE et de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), le reversement à la commune sera figé. Les charges de l'office de tourisme qui ont été prises en charges par la Communauté, seront déduites de ce reversement.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat a diminué de presque 8 000 €.

Mme le Maire propose une hausse de 0,5 points sur la taxe d'habitation et les taxes foncières, cela ferait une augmentation d'environ 8 000 € qui compenserait la baisse de DGF.

Les nouveaux taux seraient les suivants :

-taxe d'habitation : 17,25%

-taxe sur le foncier bâti : 24,31%

-taxe sur le foncier non bâti : 119,09%.

M. FABRE fait remarquer que l'on reste dans la moyenne départementale.

Mme le Maire signale que nous sommes parmi les taux les plus bas de la Communauté de Communes.

Mme IGLESIAS (+ pouvoir de M. SAVIGNAC) et MM. HEBRARD et GARRIGUES votent contre, M. SEMPER (+ pouvoir de Mme CROS) s'abstient.

Mmes MARTINEZ, ROUMIGUIERES, M. FABRE (+ pouvoir de M. BOUYSSIERE) et M. MAGES (+ pouvoir de Mme LEGRAND) votent pour.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, vote l'augmentation des taux.

Délibération reçue à la Préfecture le 18 avril 2017.

III-Vote des Budgets primitifs 2017 :

III-1-Budget principal Commune :

Ce budget tient compte du produit fiscal assuré, des diverses dotations, des subventions connues à ce jour pour le programme des travaux à réaliser au cours de l'année et de l'annuité à payer intérêts et capital pour un montant de 79 820,20 €.

En conséquence : -Fonctionnement arrêté à la somme de : 950 818,97 €

-Investissement arrêté à la somme de : 495 781,52 € (avec un virement de la section de fonctionnement de 130 442 €).

La subvention de 142 € à l'Association Le Temps de Puech Mignon est annulée car cette association n'a rien prévu pour cette année. M. FABRE fait remarquer que la société de chasse a été mécontente de la suppression de la subvention en 2016. Mme le Maire rappelle que les chasseurs avaient refusé de tuer les pigeons. Pour l'année 2017, une subvention de 142 € sera versée à la société de chasse.

Mme le Maire signale qu'en 2018 la compétence assainissement sera transférée à la Communauté de Communes, Gérard Laurens sera mis à la disposition de la Communauté.

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 20 avril 2017.

III-2-Budget Lotissement la Mayounelle :

Nous devons voter un budget pour l'année 2017 car des écritures ont déjà été passées sur l'exercice en cours. Seul le budget zone d'activité a pu être clôturé au 31 décembre 2016.

Fonctionnement arrêté à la somme de : 134 525,23 €

Investissement arrêté à la somme de : 217 929,63 €

Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu en Préfecture le 04 mai 2017.

III-3-Budget Chaufferie bois :

Exploitation arrêtée à la somme de : 42 939 €

Investissement arrêté à la somme de : 55 595,49 €

Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu en Préfecture le 03 mai 2017.

III-4-Budget Assainissement :

Exploitation arrêtée à la somme de : 210 450,94 €
Investissement arrêté à la somme de : 246 882,59 €
Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu en Préfecture le 02 mai 2017.

IV-Devis architecte salle de squash et salle boulodrome : demande de subvention :

Pour les études préliminaires et les dépôts de permis de construire, Claire VASSAL, architecte, a établi un devis de 3 980 € pour le boulodrome et de 2 000 € pour la salle de squash. Il est possible d'obtenir 50% de subvention du Conseil Départemental pour les études.

M. FABRE propose de mettre du photovoltaïque sur les toitures pour financer une partie des bâtiments. Pour le boulodrome, avec un coût de 40 400 €, les aides départementale et régionale seraient respectivement de 7 500 € et 1 800 €, avec une participation financière de la mairie à hauteur de 3 000 €. Pour la salle de squash, le coût serait de 59 200 €, l'aide du département de 13 000 €, le financement de la mairie de 3 000 € et l'association Espace Sport apporterait 11 000 €.

Si nous réalisons un emprunt de 60 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour ces 2 projets, avec une annuité de 5 000 €, cela sera équilibré par les recettes du photovoltaïque.

Il faudrait avancer sur les demandes de subvention et sur les demandes de permis de construire avec l'architecte.

M. HEBRARD confirme que nous devons de toute façon passer par un architecte. M. FABRE signale qu'il a préparé ces projets avec la société Fauché. Mme le Maire fait remarquer qu'en cas de cumul des 2 projets, il faudra obligatoirement faire un appel d'offres.

M. FABRE informe l'Assemblée que si nous ne faisons que les demandes de permis de construire, il ne sera pas nécessaire de demander des aides pour les études. Il se charge de la poursuite de ces projets.

V-Délibération CLECT :

Mme le Maire donne lecture de la délibération.

Elle rappelle au conseil municipal, que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le mercredi 15 février 2017 et a adopté à l'unanimité le rapport concernant les charges transférées liées au transfert de la compétence tourisme.

Elle précise que chaque Conseil municipal doit approuver ce rapport. La CLECT a respecté les règles de calcul imposé par le Code Général des impôts, c'est donc la procédure de droit commun qui s'applique.

Le Maire rappelle que dans le cas de cette procédure, le rapport de la CLECT doit être soumis aux 17 conseils municipaux qui devront l'adopter à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population).

Si le rapport est adopté, les attributions de compensation seront déterminées selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts. Après cette approbation, le Conseil communautaire délibérera pour valider les montants des allocations de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le rapport élaboré par la CLECT

-d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Reçu à la Préfecture le 22 avril 2017.

VI-Délibération indemnités des élus :

Par délibération en date du 8 avril 2014, le conseil municipal a fixé le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints. La Préfecture nous demande d'apporter une modification à cette délibération. Elle faisait référence à l'ancien indice brut terminal 1015, elle doit maintenant porter la mention suivante : « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». Les taux restent inchangés (31% pour le Maire, 8,25% pour les adjoints).

Le conseil municipal adopte cette modification à l'unanimité des présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 22 avril 2017.

VII-Marché de travaux Office de Tourisme : offres lot 4, variante lot 2 et avenant n°1 :

-Lot 4 : Nous avons choisi l'entreprise Lacaze, mais la société SP Carrelage, dont le prix était inférieur, nous a attaqué au tribunal administratif. Nous avons perdu, nous sommes obligés de prendre l'entreprise SP Carrelage, mais elle devra nous fournir un échantillon du carrelage, identique à celui que nous avons demandé.

Après nouvelle analyse des offres par l'architecte, l'entreprise SP Carrelage est retenue pour le lot 4.

-Lot 2 : Une banquette à 2 890 € a été supprimée. Au total, l'entreprise Cabanel a déduit 4 203 € sur le lot menuiserie. Mais elle va refaire les volets et nous repeindrons les volets de l'autre côté.

-Lot 1 : M. GARRIGUES doit réaliser les renforts du plancher de la partie droite, coût supplémentaire de 3 800 € H.T.

Toutes ces modifications sont adoptées par l'Assemblée à l'unanimité des présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 29 avril 2017.

Un diagnostic a été établi et a constaté la présence d'amiante dans le bâtiment du futur office de tourisme. Nous avons reçu un devis de 5 600 € pour enlever l'amiante qui se trouve uniquement sur la colle entre les carreaux. Ces travaux ne seront pas réalisés car trop onéreux. Le lino à l'étage contient aussi de l'amiante mais aucun travaux ne sont prévus à cet endroit.

VIII-Questions diverses :

VIII-1-Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :

L'Association des Maires de Tarn-et-Garonne a adressé un courrier électronique pour demander la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Ce Conseil sera chargé des questions relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Il remplacera le CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) et le CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées).

Mme IGLESIAS demande quand auront lieu les réunions. Mme le Maire n'a aucune information à ce sujet.

VIII-2-Eclairage public :

Le Conseil en Energie Partagé propose de réaliser un test sur une zone déterminée (par exemple au lotissement) en éteignant les lampes.

Mme IGLESIAS demande si tout sera éteint ou seulement 1 lampe sur 2.

L'extinction peut être totale ou partielle.

Mme le Maire informe l'Assemblée que la commune va continuer à changer des lampes dans le centre du village.

VIII-3-Travaux assainissement :

Mme VINCENT de la société ETUDEO a établi un estimatif de 238 810 € H.T. pour l'ensemble des travaux d'assainissement à effectuer sur la 2^{ème} tranche 2017-2018 :

-station d'épuration : 38 060 € H.T.

-mise en séparatif bord du Viaur, aux Causeries, au Puech Haut, rue du Barry et au camping : 182 960 € H.T.

-levé topographique, études et suivi maîtrise d'œuvre, tests à la fumée, essais de réception : 17 790 € H.T.

Nous devons solliciter les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau.

M. FABRE souhaite savoir à quelle date vont commencer ces travaux. Mme le Maire répond qu'ils sont prévus pour le mois de septembre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour demander les subventions.

Délibération reçue à la Préfecture le 25 avril 2017.

VIII-4-Délibérations SEGALA :

VIII-4-1-Approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA :

Mme le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical en date du 28 mars 2017 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, sous réserve de l'approbation de ces statuts par les conseils municipaux des Communes et du conseil communautaire de la Communauté de communes, membres du Syndicat.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Ségala a approuvé le projet de statuts du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Aussi, conformément au Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Vu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-d'approuver les statuts du syndicat mixte des eaux du LEVEZOU SEGALA annexés à la présente délibération.

Délibération reçue à la Préfecture le 26 avril 2017.

VIII-4-2-Adhésion du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye (82) au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA :

Mme le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical en date du 28 mars 2017 portant acceptation de la demande d'adhésion du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye (82) au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Elle précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes et du conseil communautaire de la communauté de communes adhérentes.

Compte tenu de l'absence de dispositions statutaires particulières, il est demandé au conseil municipal, de se prononcer dans les conditions précitées, sur l'adhésion du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA approuvés en cette même séance,

Vu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-donne un avis favorable à l'extension du périmètre de compétence du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA au territoire du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye.

Délibération reçue à la Préfecture le 27 avril 2017.

VIII-5-Commune nouvelle :

M. HEBRARD demande où en est le projet avec Saint Martin.

Mme le Maire signale que M. CAYRE est devenu Maire de St Martin, M. CECCARELLI est resté adjoint. Ce changement serait dû à un différend entre le Maire et la secrétaire de mairie. Nous ignorons quelle suite sera donnée au projet de commune nouvelle, nous devons recontacter les élus de St Martin.

VIII-6-Voirie :

M. FABRE présente un devis de STR Lagarrigue pour curage de fossés et dérasement route de la Basserie, route de la Roquette (environ 10 000 €) et réalisation d'un petit parking (200 m2) côté tennis pour stationner et éviter que les véhicules n'aillent jusqu'au camping (1 160 €).

Il a aussi établi un devis de 3 000 € pour arranger devant l'usine sur l'ex terrain Gérin afin que les camions puissent s'y garer.

Les travaux de voirie pris en charge pour 2017 s'élèveraient à 20 000 €.

STR réaliserait des purges à la Basserie sur 86 m2 pour 2 150 €.

Mme IGLESIAS signale le problème de la décharge route de Villefranche, la situation empire. Mme le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un terrain privé appartenant à M. MERCADIER.

M. HEBRARD indique que le conseil départemental décharge aussi à cet endroit-là.

Séance levée à 0 heure 21.